

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_075 : POLITIQUE DE LA VILLE / PROGRAMMATION 2023 DU CONTRAT DE VILLE 2015/2023 DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la délibération n° 2015/118 du Conseil Communautaire du 12 octobre 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020 du Bassin d'Aurillac du 13 novembre 2015 ;

Vu le Contrat de Ville 2015/2020 du Bassin d'Aurillac, signé le 13 novembre 2015 ;

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

Les objectifs sont d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La réforme de la Politique de la Ville engagée en 2013, qui a abouti à la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, prévoit la mise en place de nouveaux

Contrats. C'est dans ce cadre que le Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac a été signé le 13 novembre 2015 entre les différents partenaires institutionnels concernés : l'État, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), la Ville d'Aurillac, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts.

Pour mémoire, le pilotage et l'animation partenariale de ce dispositif sont assurés par la CABA dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville. Ainsi, la Communauté a en charge l'organisation des différentes rencontres entre les partenaires et les acteurs locaux dans le but de définir et mettre en œuvre des actions/projets répondant aux objectifs poursuivis par le Contrat de Ville.

C'est dans ce cadre que 6 projets ont été coconstruits (cf. Synthèse des projets en annexe n°1).

Un projet pour le pilier « Emploi et développement économique » :

- « Chantiers d'insertion Marmiers », mis en place par l'Association ACART.

Quatre projets pour le pilier « Cohésion sociale » :

- « Ateliers passerelles : insertion par une pratique de loisirs », piloté par le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR) ;

- « Art & Skate », proposé par les Associations Session Libre et 10^{ème} Art ;

- « Sport et Découverte », mis en place par le Comité départemental de tennis du Cantal ;

- « Actions développées par le Conseil Citoyen », porté par le Centre social de Marmiers.

Un projet pour le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » :

- « Auto-réhabilitation », porté par Accent Jeunes.

Le montant total des subventions allouées aux projets précités s'élève à 90 580 € (cf. tableau financier en annexe n°2) et se répartit comme suit entre les deux cofinanceurs :

- 44 790 € de participation financière de la CABA ;

- 45 790 € de crédits octroyés par l'État au titre de la mission Politique de la Ville (sur le programme 147), mandatés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la programmation 2023 du Contrat de Ville ;

- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions joint en annexe, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions initiées par les associations et organismes publics dans ce cadre, étant précisé que les crédits correspondant aux financements ainsi apportés par la CABA sont inscrits au Budget Primitif 2023, chapitre 65 article 6574, fonction 520.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.